

Plaquette d'Information

le **G**ymnase



Lucie Berger



Jean Sturm

Strasbourg

Rentrée scolaire

2017 - 2018

Pôle Éducatif Protestant de Strasbourg
Ecole, Collège et Lycée

LA TABLE DES MATIERES

Page	3	Le mot du Directeur
Page	4	La Charte de l'établissement
Page	6	L'école primaire
Page	8	Le collège – Le lycée
Page	11	Les informations financières – Le périscolaire
Page	13	L'organigramme structurel du Pôle Éducatif Protestant de Strasbourg

LE MOT DU DIRECTEUR

L'origine du Gymnase remonte à l'année 1538, il est de ce fait l'un des plus anciens établissements d'Europe. Sous la direction de Jean Sturm cette école unique et innovante pour son époque, crée une méthode d'enseignement nouvelle, marquée par l'humanisme de la Réforme et sa tradition de l'excellence.

Aujourd'hui dans un monde qui cherche de nouveaux équilibres, nous n'avons rien perdu de sa vocation originelle. Notre établissement scolaire a pour ambition de former des jeunes capables d'agir dans le monde de demain. Il faut pour cela maîtriser un socle de compétences indispensables tout en transmettant des valeurs que notre Charte décline de façon explicite.

Le choix de venir étudier au Gymnase implique de la part des élèves une volonté de se consacrer au travail scolaire et de la part des familles une adhésion aux valeurs humanistes, chrétiennes et républicaines dans le respect des convictions et des croyances de chacun. Ancrée sur ces bases communes, l'éducation de vos enfants devient une ambition partagée qui conduira chacun à actualiser aux mieux ses potentialités.

Depuis l'entrée en maternelle jusqu'en terminale, nous les accompagnons dans la construction de leur personnalité, constituée de savoirs scolaires, mais aussi d'aptitudes à la vie collective. L'intelligence sociale que nous essayons de développer par une ouverture à l'autre et aux différentes cultures du monde est en effet un objectif essentiel pour les équipes éducatives.

L'apprentissage des langues vivantes débute très tôt dans le cursus et s'enrichit de façon progressive. Les choix offerts sont qualitativement et quantitativement très spécifiques (Cf. pages 7 et 9). Les échanges individuels et collectifs jouent un rôle important dans la scolarité de nos élèves. Les parcours avancés, intensifs, ou à vocation internationale permettent à chacun de choisir le rythme de sa progression.

Les humanités et l'importante place réservée aux langues anciennes sont une autre spécificité de l'établissement. Les arts représentent un aspect important du viatique culturel que doit posséder le futur acteur social ou économique de demain. Les nombreuses possibilités offertes : les options Cinéma-Audiovisuel, Arts plastiques, les ateliers Théâtre et d'Écriture, offrent aux élèves des champs d'expression variés.

Enfin, le cursus scolaire articulé autour d'une offre de formation classique (filières Economique et Sociale, Littéraire ou Scientifique), appuyé sur des enseignements scientifiques exigeants est structuré de façon à conduire nos élèves vers une réussite dans de très bonnes conditions aux examens nationaux (Diplôme National du Brevet et Baccalauréat) et surtout à une intégration optimale dans l'enseignement supérieur.

C'est grâce à une mise en synergie de ces éléments que nous offrirons à vos enfants, en partenariat avec vous, un cadre dans lequel ils pourront s'épanouir et exprimer le potentiel qu'ils portent en eux. Leur réussite au seuil de l'enseignement supérieur sera la récompense de notre engagement commun.



Guy MIELCAREK

LA CHARTE DE L'ETABLISSEMENT

Le **Pôle Educatif Protestant de Strasbourg** est un établissement d'enseignement privé sous contrat d'association avec l'Etat. Il regroupe les sites de **Lucie Berger** (créé en 1871) et de **Jean Sturm** (créé en 1538) sous l'appellation « **Le Gymnase** » et couvre toutes les classes de la 1^{ère} année de maternelle à la Terminale.

En conformité avec le contrat qui le lie à l'Education nationale, la **finalité** de l'Etablissement est d'instruire, de former et de participer à l'éducation des enfants et des adolescents qui lui sont confiés.

La présente **Charte**, qui fonde et explicite cette démarche éducative, affirme des valeurs et des principes de mise en œuvre largement hérités d'une tradition humaniste remontant au temps de la Réforme protestante et perpétuée au fil des siècles.

Elle suppose l'adhésion de toute la communauté éducative, des élèves et des parents d'élèves et fait l'objet d'un contrat moral, d'un engagement réciproque de tous. Elle engage tous les personnels du Pôle Educatif Protestant à être attentifs à une formation des élèves qui ne se limite pas à leur seule instruction, à en être des acteurs et à se former dans cette dimension.

Les valeurs s'articulent autour de trois fondements :

- **La tradition humaniste :**
 - confiance dans la valeur éthique de la culture, en particulier dans sa dimension classique avec notamment ses racines grecques et latines ;
 - reconnaissance de l'égalité de tous les hommes et de leur appartenance à une même communauté qu'il convient de faire vivre toujours davantage ;
 - exemplarité des éducateurs dans leur comportement et leur volonté à se constituer en communauté éducative, en cohérence avec les valeurs énoncées par le projet éducatif.
- **La référence chrétienne**, en particulier **dans son expression protestante**, affirmée sans dogmatisme ni prosélytisme, dans le respect de la pluralité des convictions et des engagements:
 - affirmation du message de confiance à l'égard de l'homme, du respect du cheminement personnel et de la liberté de conscience ;
 - approche ouverte et examen critique des traditions religieuses, philosophiques, artistiques ou scientifiques ;
 - engagement au service de l'intérêt général, de la paix, dans la recherche du mieux-être de la communauté scolaire et dans la société, le développement de la solidarité, la recherche de la justice, la sauvegarde de la création, le partage du savoir, l'appel à s'évaluer et à se réformer sans cesse.
- **Les valeurs de la République :**
 - apprentissage des règles de la démocratie ;
 - adhésion à une laïcité ouverte alliant la liberté de conscience et la liberté de penser, sans renier la référence à une transcendance divine et à des valeurs spirituelles ;
 - volonté de construire une société meilleure et plus solidaire en approfondissant le contenu de la devise républicaine : « liberté, égalité, fraternité ».

Les principes de mise en œuvre

Pleinement conscients que ces valeurs sont largement partagées, voire communément admises, elles induisent cependant une conception globale de la formation de la personne (éducation et instruction) qui marque notre spécificité, nous confère notre caractère propre et se traduit par :

- **la formation** qui veut :
 - transmettre des savoirs et des savoir-faire au meilleur niveau pour chaque élève dans tous les domaines, en s'appuyant sur une dynamique d'innovations et la prise en compte les besoins de formation qui émergent constamment d'un monde à construire ;
 - développer un savoir-vivre ensemble à travers la solidarité, la tolérance, l'entraide, l'écoute et le respect de la différence ;
 - apprendre le sens des responsabilités et de l'autonomie et la prise de conscience, au préalable, des droits et devoirs de chacun ;
 - promouvoir le travail, la rigueur et l'honnêteté ;
 - faire prendre conscience que la culture de l'être plus que de l'avoir exige le respect de la personne tout entière afin qu'elle puisse s'exprimer en confiance ;
 - valoriser une saine émulation et le goût de l'effort dont l'élève a besoin pour développer ses potentialités.
- **la continuité éducative** :
 - le Pôle Educatif Protestant est attaché à une conception globale de l'éducation dans ses dimensions scolaires et extrascolaires, depuis la petite enfance jusqu'à l'âge adulte ; une même volonté éducative fonde l'ensemble du cursus d'un élève, de la Maternelle à la Terminale ;
 - si le Pôle Educatif Protestant affirme sa spécificité par rapport aux autres établissements scolaires publics ou privés, il recherche la complémentarité avec eux.
- **l'Aumônerie** :

Elle constitue un service essentiel offert à tous, élèves, enseignants, parents, personnels, et fait, au nom de l'Évangile, le pari que l'éducation des enfants et des adolescents qui nous sont confiés en fera des personnes confiantes en l'avenir, ouvertes sur le monde et aux autres, sensibles aux valeurs spirituelles.

« L'éducation est la voie royale pour faire naître une humanité meilleure »

Jan Amos Comenius

École Primaire

LE CADRE GÉNÉRAL

Les élèves de l'école primaire (maternelle et élémentaire) du Gymnase sont scolarisés sur le site Lucie Berger, 1 rue des Greniers.

L'école accueille environ 520 élèves, filles et garçons, répartis en 3 classes de maternelle :

PS (3 ans), **MS** (4 ans), **GS** (5 ans) et en 18 classes élémentaires du **CP** au **CM2**.

Les objectifs et les actions pédagogiques mis en œuvre à l'école sont étroitement liés à notre Charte ; notre Projet d'Ecole en découle.

LES ADMISSIONS

Les critères d'entrée combinent l'examen du dossier scolaire de l'élève, l'adhésion à la Charte et au Projet éducatif. Les seuils d'entrée se situent :

- Pour la filière monolingue : en **Maternelle 1^{ère} année (PS)** et en **Cours Préparatoire (CP)**
- Pour la filière franco-allemande : en **Cours Préparatoire (CPB)**
Les admissions dans une classe élémentaire franco-allemande sont réservées aux enfants ayant débuté un cursus franco-allemand en maternelle et sont prononcées après une évaluation du niveau linguistique en allemand.
- Pour la filière franco-anglaise : aux 5 niveaux de l'école élémentaire (**CP à CM2 soit BISS1 à BISS5**)
Les admissions dans une classe élémentaire franco-anglaise sont prononcées après une évaluation du niveau linguistique en anglais (oral et écrit selon la classe demandée)

LES ACTIVITES PEDAGOGIQUES ET SPORTIVES

Tout au long de l'année scolaire, les élèves participent à de nombreuses animations et sorties (en lien avec le service éducatif des musées), assistent à différents spectacles (théâtre, musique, opéra). Les activités et/ou classes transplantées avec ou sans nuitées, organisées au libre choix de l'enseignant dans le cadre des programmes de l'école primaire, ont toutes un objectif pédagogique.

Selon les classes, les élèves pratiquent des activités de pleine nature (canoë-kayak, voile...) et/ou d'autres activités sportives: judo, escalade, natation, escrime, tennis, découverte des Arts du cirque...

LES LANGUES ETRANGERES

Un enseignement paritaire français-allemand, réservé aux enfants ayant débuté un cursus franco-allemand en maternelle, est dispensé à tous les niveaux de l'école élémentaire.

Un enseignement paritaire français-anglais est proposé à tous les niveaux de l'école élémentaire (**dossier spécifique classes BISS**).

Parallèlement à ces filières, un enseignement de langue allemande est dispensé à partir de la troisième année de maternelle jusqu'au CM2 inclus (voie extensive). Dans ce cadre, des échanges de proximité et des correspondances peuvent être organisés avec des élèves d'écoles allemandes. En classe de CM2, les élèves bénéficient d'une heure hebdomadaire d'initiation à la langue anglaise. Cet enseignement est assuré soit par le maître de la classe soit par le maître d'une autre classe dans le cadre d'un échange de service.

L'ENSEIGNEMENT DE CULTURE RELIGIEUSE (E.C.R.)

Cet enseignement, dispensé par le professeur de la classe ou par un professeur d'une autre classe (dans le cadre d'un échange de service), en lien étroit avec le pasteur aumônier de l'établissement, est obligatoire pour tous les élèves de l'école primaire. Cet enseignement figure à l'emploi du temps à raison d'une heure hebdomadaire.

LES EQUIPEMENTS

Toutes les classes ont accès à la BCD (Bibliothèque Centre de Documentation), animée par une bibliothécaire ou au CDI (Centre de Documentation et d'Information), animé par un professeur documentaliste, ainsi qu'à une salle informatique dans laquelle les élèves ont la possibilité d'utiliser une "structure multimédia" complète (ordinateur – logiciels – internet – appareil photo numérique...)
Les cours d'EPS se déroulent, selon l'activité, dans les salles dédiées à Lucie Berger ou à l'extérieur.

L'ENCADREMENT ET L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF

Par souci de qualité d'accompagnement pédagogique, l'effectif des classes n'excède pas, sauf exception, 26 élèves.

Trois aides-éducatrices travaillent avec les 3 enseignantes en maternelle.

Certains apprentissages (informatique, sciences, toute autre matière ou groupe de compétence) peuvent se faire en demi-classe ou en co-enseignement avec deux enseignants.

Durant les temps périscolaires, l'établissement a confié sa mission d'encadrement au « Croisillon », structure éducative et d'animation, animée par des professionnels de l'encadrement et de l'animation.

Les cours à l'école primaire sont répartis sur 4 journées complètes.

L'école ouvre ses portes les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 7h50 à 8h15 et de 13h55 à 14h.

Horaires de classe de l'école primaire :

- **matin** : 8h15 - 11h45

- **après-midi** : 14h – 16h30

Collège et Lycée

LE CADRE GÉNÉRAL

Le collège accueille environ 740 élèves répartis en 24 divisions (6 classes par niveau de la 6^{ième} à la 3^{ième}) sur 2 sites, Lucie Berger pour les 6^{ième} et 5^{ième}, Jean Sturm pour les 4^{ième} et 3^{ième}.

Le lycée accueille quant à lui 751 élèves répartis en 8 divisions sur chaque niveau de seconde, première et terminale, exclusivement sur le site de Jean Sturm.

LES ADMISSIONS

Les critères d'entrée combinent l'examen approfondi du dossier scolaire de l'élève sur tous ses aspects, travail, investissement et comportement, tests de langue pour certaines filières.

Une inscription au Gymnase suppose l'adhésion à la Charte et au Projet éducatif. Les seuils d'entrée traditionnels se situent en classe de 6^{ième} et 2^{nde}.

Certaines situations particulières peuvent conduire à des intégrations à d'autres niveaux.

LES ACTIVITES PEDAGOGIQUES ET SPORTIVES

La transmission des savoirs prend en compte les aptitudes et les compétences des élèves et s'articule en plusieurs axes complémentaires: langues, sciences, arts et humanités, diversification des parcours.

Encadrement-Accompagnement Personnalisé :

Les disciplines expérimentales sont systématiquement dédoublées pour permettre une réelle possibilité de manipulation.

Au collège, la dimension des **Arts et des Humanités** se développe à travers les enseignements d'arts plastiques, d'éducation musicale, d'une initiation précoce aux langues anciennes et à travers les EPI (Enseignement Pratiques Interdisciplinaires associant 2 matières).

Ces mêmes enseignements, excepté l'éducation musicale, sont proposés au lycée avec la possibilité de suivre une option **Cinéma Audiovisuel** de même que des **Ateliers** (écriture, théâtre, chorale...)

Pour assurer **l'égalité des chances**, des cours de soutien peuvent être mis en place en fonction des besoins à tous niveaux. Ils sont destinés à remédier aux difficultés passagères tant méthodologiques que dans des matières particulières.

Pour **développer les potentiels**, à côté des enseignements de base, les élèves sont régulièrement sollicités pour participer à diverses compétitions scolaires à connotations académiques (sciences, langues vivantes et anciennes, histoire, arts ...) ou sportives.

Au lycée des préparations sont assurées pour les concours d'entrée en I.E.P. (Sciences Politiques), les classes préparatoires scientifiques et les études de médecine.

La diversification des parcours se décline en plusieurs volets. Dans le souci permanent de mettre réellement l'élève au centre du dispositif scolaire, des emplois du temps personnalisés peuvent être élaborés pour répondre à un projet spécifique (études musicales ou sportives de haut niveau, par exemple). Cette individualisation du parcours est préalablement étudiée attentivement par l'équipe éducative avec la famille et engage les partenaires.

L'Association Sportive de l'établissement (UNSS) est fortement engagée dans diverses compétitions de sport scolaire avec les autres établissements de l'Académie (Championnat de France en Escrime et en Ski Alpin). Les élèves sont encouragés à participer et sont accompagnés tout au long de l'année par des professionnels.

Selon les classes, les élèves se verront proposer de nombreuses **animations pédagogiques et sorties** dans le cadre de l'enseignement ou de projets liés aux différentes disciplines (sorties culturelles, artistiques, musée, théâtre, opéra, etc...), mais également des **projets** sous forme de classe transplantée à la semaine avec ou sans nuitée (sportive, théâtre, linguistique à l'étranger, Stage EPS en 4^e et 3^e, etc...).

L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES : UNE SPECIFICITE MAJEURE DE NOTRE ETABLISSEMENT

Celui-ci porte tant sur les **langues anciennes** (initiation au latin dès la classe de 6^{ième}, grec ancien à partir de la classe de 4^{ième}) que sur les **langues vivantes** (enseignement de la LV1 Chinois dès la classe de 6^e).

La pratique d'une ou de deux langues vivantes étrangères au meilleur niveau est visée. Cela induit une organisation spécifique de l'enseignement des langues vivantes en **anglais, allemand, espagnol et chinois** :

- *dès le primaire en allemand et en anglais*
- *apprentissage simultané de deux langues - bilanguisme - à partir de la 6^{ième}*
- *filières intensives en allemand (DI) ou en anglais (AI)*
- *filières bilingues « Goethe » et « Franklin »*
- *LV3+ possible dès la classe de 4^{ième}*

Les admissions dans une filière linguistique intensive ou bilingue sont prononcées après une évaluation du niveau linguistique (oral et écrit selon la classe demandée)

Les compétences atteintes en ce domaine conduisent vers des examens étrangers reconnus sur le plan international (*examens de l'Université de Cambridge, PSAT, SAT, ACT,...* en anglais, *de la KMK en allemand, de l'Instituto Cervantes en espagnol, du HSK en chinois*).

Les échanges avec des établissements scolaires étrangers partenaires sont actifs et réguliers (Allemagne, Angleterre, Espagne, Etats-Unis, Chine, Inde, Nouvelle-Zélande, entre autres). Les séjours de moyenne et longue durée (3 mois à un an) en immersion complète sont favorisés. Dans ce cadre, les échanges avec accueil de jeunes étrangers sont encouragés. L'objectif est de dépasser les simples contacts culturels pour apprendre à mieux se connaître et agir ensemble.

Des équipements parmi les plus performants sont mis à la disposition des équipes éducatives (salles informatiques, salles avec TBI, classes numériques mobiles, etc...). Ils permettent d'utiliser de nombreuses ressources en cours, en ateliers ou en libre-service au Centre de Documentation et d'Information.

LA TRANSMISSION DE REPERES ET DE REFERENCES

Cette transmission se veut sans moralisme, dogmatisme ou prosélytisme. Elle s'appuie sur l'enseignement d'une part, et sur l'expérience concrète du vivre ensemble, d'autre part.

L'Enseignement de culture religieuse ou ECR est obligatoire à tous les niveaux. Il contribue particulièrement à **l'éducation aux valeurs**. Cet enseignement est orienté vers l'histoire des grandes religions et courants de pensée à l'école primaire et en collège. Au lycée, il vise à faire réfléchir aux problèmes de notre société dans une approche ouverte et documentée, respectueuse des croyances de chacun.

Lieu de formation, Le Gymnase est aussi un lieu de vie où les jeunes passent l'essentiel de leur journée. Ici s'apprennent les relations humaines, se forment les repères. C'est pourquoi une attention particulière est portée aux **"interstices" du temps scolaire**, quand les élèves n'ont pas cours. Pendant ces moments, ils sont accueillis sur chaque site dans des lieux de vie adaptés à leurs besoins ou leurs souhaits : Espace lycéen, Foyer collégien, Centre de Ressources de Documentation, salles d'études, salles de travail.

Une équipe d'animateurs-éducateurs, composée de jeunes adultes français et étrangers, est présente pour accompagner l'apprentissage de **l'autonomie**, de la prise **de responsabilités**, et la **relation avec les autres** dans un esprit de **respect mutuel** et de **solidarité** fondé sur les références humanistes.

Les éléments financiers – Le périscolaire

LES FRAIS DE SCOLARITE : 610 EUROS PAR AN ET PAR ENFANT

Ils correspondent à l'ensemble des coûts directement liés à la scolarité : frais pédagogiques, administratifs, frais de personnel non enseignant, cotisation à l'association 'Culture et loisirs' (élèves du primaire), et pour les élèves du secondaire à l'association sportive et au Foyer socio – éducatif, ...

Ils ne tiennent pas compte : des frais supplémentaires d'activités sportives, déplacements, sorties culturelles, assurance scolaire, acquisitions de livres, ...

Bénéficient d'une remise sur les frais de scolarité les élèves bénéficiaires d'une Bourse d'Etat, les enfants des enseignants, des salariés du Pôle Educatif, des pasteurs d'une Eglise membre de la FPF.

S'ajoutent aux frais de scolarité :

- La cotisation à l'association des parents d'élèves : obligatoire, elle est fixée à 15 Euros par famille.
- Le transport scolaire : 60 Euros par collégien ; il est dû par les élèves du collège uniquement (6^{ième} à 3^{ième}), et correspond aux frais engagés pour le transport vers les lieux d'activités extérieurs à l'établissement (stade, piscine, ...).
- Le forfait sport : 50 Euros pour les collégiens et lycéens ; il est dû par les élèves du collège et du lycée (6^{ième} à Terminale). Il est destiné à payer les entrées individuelles aux lieux d'activités sportives (patinoire, piscine, ...).
- La cotisation à l'association des anciens élèves et des amis du Gymnase 'Le Gymnase Alumni', obligatoire pour les lycéens, elle se monte à 10 Euros.

LA CONTRIBUTION AU CARACTERE PROPRE

Cette contribution est affectée à l'encadrement des élèves, particulièrement développé pour la qualité de vie dans l'établissement, leur sécurité et leur équilibre (animateurs – éducateurs, psychologue). Elle participe aussi aux rénovations et transformations des locaux, qui apportent des améliorations pédagogiques dont chaque élève bénéficie au cours de sa scolarité. Les subventions des collectivités accordées à notre établissement sont très limitées de par la loi, et notre fonctionnement dépend en grande partie de cette contribution.

Chaque famille est invitée à préciser son engagement en fixant, en fonction du revenu imposable annuel, le montant de la contribution. S'agissant d'un don à une œuvre d'intérêt général, elle ouvre droit à déduction fiscale : vous pouvez déduire de vos impôts 66 % du montant de votre don dans la limite de 20 % du revenu net imposable, sous réserve de modification de la Loi de Finance.

La grille indicative vous sera communiquée lors de l'inscription définitive.

LE RESTAURANT SCOLAIRE

Lucie Berger : Les élèves sont pris en charge de 11:30 à 14:00, la prestation comprend le repas et l'encadrement.

L'inscription a lieu à la rentrée sous forme de forfait de 1 à 4 repas par semaine. Les élèves (à l'exception des maternelles 1^{ère} année) peuvent également déjeuner à titre exceptionnel en réservant leur repas avant 9 heures le jour même.

Jean Sturm : Le restaurant scolaire est ouvert de 11:30 à 13:15, il n'y a pas de réservation ni de forfait, les frais de restauration sont reportés sur la facture trimestrielle.

LA PRISE EN CHARGE DES ELEVES APRES LES COURS

Lucie Berger : Les élèves de maternelle peuvent être pris en charge à la garderie ouverte de 16:30 à 18:00. L'inscription est trimestrielle, avec la possibilité de fréquentation occasionnelle.

Les élèves des classes élémentaires sont pris en charge, dans les locaux de l'établissement scolaire, par l'association 'Le Croisillon' après inscription (www.lecroisillon.org).

Les collégiens peuvent être accueillis à la K'fêt et au CDI dans la limite des places disponibles jusqu'à 18 :00.

Jean Sturm : Les élèves sont accueillis dans les lieux de vie - Foyer collégien, Espace lycéen et CDI - de 8:00 à 18:00.

Le Pôle Éducatif Protestant de Strasbourg

Etablissement des Diaconesses

Présidente : Mme Toussaint
Communauté : Soeur Danielle
Président du Conseil de Surveillance :
M. Ernst

L'Etablissement des Diaconesses (1852) intervient dans le domaine hospitalier et éducatif (clinique, maisons de retraite, EDIAC formation). Depuis 1871, il est présent dans le domaine de l'enseignement à travers l'établissement scolaire Lucie Berger, qui porte le nom de sa première directrice.

Chapitre de Saint Thomas

Président : M. Albecker
Directeur : M. Urban
Scolarque : M. Grappe

Le Chapitre de Saint Thomas, à travers les services de la Fondation Saint Thomas, administre la Fondation Haute Ecole. Depuis 1538, cette Fondation a comme objet la pérennité du fonctionnement et des locaux du Gymnase Jean Sturm, du nom de son premier directeur.

créent ensemble de 2004 à 2006 le

CONSEIL PROTESTANT DE L'EDUCATION DE STRASBOURG
composé à parité de représentants de
l'Etablissement des Diaconesses et de la Fondation Saint Thomas
Président : R. Jautzy - Vice-Président : Ch. Grappe

Le CPES est l'organisme de gestion de l'établissement scolaire

leGymnase



Lucie Berger



Jean Sturm

Classes Maternelles

Classes Élémentaires

Classes de 6ème et 5ème

soit plus de 850 élèves

Classes de 4ème et 3ème
Classes de 2de, 1ère et Terminale

soit plus de 1 150 élèves

L'équipe de direction se compose de : Mme A. Sanchez, Directrice adjointe, en charge du Primaire

M. C. Weyland, Directeur adjoint, en charge du Collège

Mme C. Schuh, Directrice adjointe, en charge du Lycée

M. S. Mary, Directeur adjoint, en charge de l'Animation et du Vivre ensemble

M. M. Jermann, Directeur adjoint, en charge des Relations internationales, de la Communication et du Suivi des élèves

M. A. Damery, Directeur adjoint, en charge de l'Administration et des Finances

M. G. Mielcarek, Directeur



Pôle Éducatif Protestant de Strasbourg Ecole, Collège et Lycée

Lucie Berger

de la maternelle à la 5^{ème}

1 rue des Greniers
67000 Strasbourg
Tél : 03 88 15 28 00

Jean Sturm

de la 4^{ème} à la Terminale

8 place des Etudiants
67000 Strasbourg
Tél : 03 88 15 77 10

www.legymnase.eu